



Rapprochement familial avec situation changée

Par Ezoa

Bonjour,

Mon épouse, actuellement de nationalité togolaise et résidente en Allemagne, bénéficie d'une procédure de regroupement familial vers la France. Nous avons eu l'avis favorable de la préfecture du Nord il y'a quelques mois. L'étape suivante était de solliciter une demande de visa au consulat de Francfort. Mais depuis quelques, elle vient d'acquérir la nationalité allemande. Quelle procédure devons-nous désormais suivre pour son installation en France et pour mon éventuel changement de statut en tant que conjoint d'une citoyenne de l'Union européenne ?